

L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE ET LES SOCIÉTÉS DE COLONISATION.

Les mesures adoptées par notre gouvernement local semble nous annoncer pour le printemps prochain une immigration européenne assez considérable.

On a justement approuvé le gouvernement et applaudi aux efforts sincères qu'il fait pour attirer ici des cultivateurs pratiques et exemplaires; mais cette approbation ne suffit pas, il faut de plus seconder son œuvre d'une manière effective.

Les cultivateurs belges promettent d'être d'une précieuse utilité dans nos vieilles paroisses; mais pour les voir s'y fixer, il faut s'occuper d'avance de leur assurer des situations. Et à cette fin, les sociétés de colonisation pourraient servir d'intermédiaires entre le département d'Agriculture et les habitants des campagnes qui ont des terres à vendre, à louer ou qui ont besoin de fermiers, de domestiques, etc.

Attirer les émigrés des autres pays est un des buts assigné à ces sociétés par la loi qui les régit; elles peuvent, en conséquence, s'occuper de placer les émigrants belges et même y consacrer leurs deniers.

Voici donc en substance le projet que les amis de l'agriculture sont priés de considérer:

1o Formation immédiate dans chaque comté du nombre de sociétés de colonisation permis par la loi;

2o Ces sociétés, une fois formées et reconnues, devront s'informer d'une manière exacte quelles sont les personnes qui, dans un certain arrondissement, peuvent offrir une position quelconque aux émigrants;

3o Recevoir par écrit les conditions auxquelles telles personnes offrent ainsi une carrière aux immigrants, afin d'assurer plus de garanties à ces derniers.

4o Transmettre le plus tôt possible au département d'Agriculture à Québec, la liste de ces personnes, ainsi que les conditions offertes, afin que le gouvernement connaisse le nombre et la qualité d'immigrants qu'il pourra diriger sur le théâtre d'opération de chaque société.

5o. Recevoir les immigrants à leur arrivée dans la Province et les protéger dans leurs arrangements avec les personnes qui leur auront promis une situation, et généralement favoriser leurs succès par tous les moyens possibles.

6o. Les sociétés, qui existent déjà, pourraient également s'occuper des immigrants européens tout en poursuivant l'œuvre qu'elles peuvent avoir entreprise.

Un semblable travail exigera sans doute certains sacrifices, surtout des sacrifices de temps, de la part des officiers de ces sociétés; mais il devra se rencontrer dans chaque localité assez d'hommes dévoués pour faire ces sacrifices au profit d'une aussi bonne cause.

J. A. CHICONE.

St. Hyacinthe, 12 janvier 1872.

Un correspondant écrit au *Courrier de Rimouski* qu'à une réunion nombreuse des principaux citoyens de Maria, comté de Bonaventure pour aviser aux moyens d'établir une ferme modèle et un cours d'enseignement théorique et pratique de la science agricole, il a été décidé de s'adresser à M. le Docteur Rob'taille, le zélé représentant de ce comté et de le prier d'employer son influence auprès du gouvernement, et les autres moyens dont il pourrait disposer dans le but de fonder cet utile établissement.

Le Révérend Messire Audet, curé de la paroisse et président de cette réunion, dans un excellent discours, a su par les raisons qu'il a données, réunir dans un commun accord presque tous ses paroissiens présents.

Il faut dire aussi que la paroisse de Maria montre pour l'agriculture un zèle digne de tous les encouragements du gouvernement.

Les cultivateurs de cette partie de la Gaspésie, qui pendant nombre d'années ont fait de la pêche leur principale occupation; éloignés aussi des grands centres agricoles et ne pouvant que difficilement prendre connaissance des améliorations introduites en Canada depuis quelques années dans l'art agraire, trouveraient dans l'établissement d'une ferme modèle, presque dans le centre du comté de Bonaventure un avantage inappréciable.

Le gouvernement en venant en aide à un établissement de cette nature dans la baie des Chaleurs, ferait plus qu'une faveur à une population qui contribue largement au revenu public. Il contribuerait au développement d'un territoire fertile d'une grande œuvre nationale si généreusement entreprise par nos législateurs, et qui fait la base la plus sûre de la prospérité du pays. Que le gouvernement en encourageant ici le progrès de l'art agricole montre aux fils de nos cultivateurs, que dans leur art est l'aisance et la fortune, et les retienne ainsi sur lesol de la patrie avant qu'ils laissent leur patrimoine à des peuples étrangers.

Voici les remarques que fit un correspondant de la *Liberté* sur la question de l'agriculture:

Si l'on amonait tous nos cultivateurs à améliorer seulement un arpent de leurs champs, chaque année, ce serait déjà un grand pas de fait dans la voie du progrès. Or voici, comment on parviendrait plus effectivement à obtenir ce résultat. Au lieu de récompenser les riches, pour avoir fait ce qu'ils devaient faire, et de laisser les pauvres de côté, qu'on offre des prix pour la plus forte récolte recueillie dans un arpent. De cette façon, le pauvre comme le riche pourra concourir aux prix et bénéficiera de son encouragement d'allures. Car quel est le propriétaire qui ne pourrait donner des soins particuliers à un seul arpent de sa ferme pour en obtenir une récolte

extraordinaire? Nul, sans doute. Et de suite la cause du progrès est gagnée; car l'arpent qu'on aura ainsi particulièrement travaillé, qu'on aura fumé, drainé peut-être, labouré deux ou trois fois, continuera pendant cinq ou six ans à se sentir des soins reçus. Et rien n'empêcherait pour les années suivantes de n'y remettre, au concours que les pièces de terre qui n'ont pas encore concouru, ou bien d'exiger un plus grand nombre d'arpents pour l'admission au concours.

«Ce système d'ailleurs a déjà été mis à l'épreuve avec le plus grand succès. En 1858, la société d'agriculture du comté de Montmorency l'avait adopté. Et quel en a été le résultat? La première année, la plus grande quantité de blé récoltée dans un arpent a été; 1er prix, 34 minots; 2nd prix, 21 minots; 3me prix, 19 minots. Avoine, 1er prix, 56 minots dans un arpent pois, 42 minots; foin, 377 bottes, etc. Aussi entendait on, de toutes parts, les cultivateurs se dire après la proclamation des prix: Attendons l'année prochaine et l'on verra si je n'en ferai pas autant, ou si quelqu'un pourra me battre pour le blé, l'avoine, etc. Et en effet, la seconde année, le blé au lieu de 34 minots en donnait 36 dans un arpent; l'avoine 65 minots au lieu de 58; le foin 402 bottes au lieu de 377. Il n'y a pas de doute que si on eut continué ce système pendant sept à huit ans encore, on aurait vu la plus grande somme de progrès possible réalisée dans ce comté, relativement aux dispositions actuelles des cultivateurs qui là, comme ailleurs, ne sont pas encore convaincus que leur routine est vicieuse. Mais malheureusement un changement dans le personnel des affaires de la société amena au si un changement de système. On laissa de côté ce mode de donner des prix, pour adopter celui des visites de récoltes sur pied.

Jendi soir, le 21 décembre, a eu lieu l'examen des élèves de notre école d'agriculture et la distribution solennelle des prix.

Depuis dix mois, les élèves de cette intéressante instruction se livraient à l'étude théorique et pratique de l'agriculture, le plus noble et le plus utile de tous les arts.

Voici les noms de ceux qui furent couronnés:

Théorie agricole: 1er prix, Louis Pelletier; 2e prix, Wilbrod Tremblay.

Pratique: 1er prix, Louis Pelletier; 2e prix, Ferdinand Fortier; 3e prix, Alphonse Gingras.

Arithmétique: 1er prix, Wilbrod Tremblay, 2e prix, Ferdinand Fortier.

Dans la soirée, M. Louis Pelletier subissait les dernières épreuves pour l'obtention du brevet de capacité agricole devant un bureau d'examineurs composé des supérieurs et professeurs de l'institution. *Gazette des Campagnes*